

Rubelles : Zéro pointé

Les enfants des hôtels ne sont toujours pas scolarisés !
La loi n'est toujours pas respectée !

Appel à rassemblement

MERCREDI 9 MAI À 14H30

DEVANT LA PRÉFECTURE DE MELUN

Pour donner au maire de Rubelles et au préfet un cours de rattrapage sur le droit constitutionnel, international et national, dispensé par un professionnel du droit

Et pour exiger la scolarisation de **TOUS** les enfants de la commune.



Ci-après le bulletin de notes adressé par les organisations signataires au Maire de Rubelles

Bulletin de notes

Année solaire 2011 – 2012

Groupe scolaire Claudine Fabrici de Rubelles 77950

Élève : JACQUES BAUMANN, - MAIRE DE RUBELLES

MATIÈRES	CAPACITÉS ET CONNAISSANCES	DIFFICULTÉS ET CONSEILS
Déclaration Internationale des droits de l'enfant	A laissé une vingtaine d'enfants privés d'école plus de 8 mois.	Vous devez prendre en compte la déclaration des droits de l'enfant.
Application du droit constitutionnel	Erreur manifeste d'appréciation.	Il existe une constitution, 1958.
Rédaction d'actes	Copie non rendue.	Motivez vos décisions !
Respect du Code de l'Éducation	Grosses lacunes.	Il est grand temps de réviser vos bases.
Lecture du droit international	Non application des textes en vigueur.	Le droit international s'applique aussi à Rubelles.
Bilan :	Cours de rattrapage obligatoire le <u>mercredi 9 mai à 14h30</u> à la <u>préfecture de Melun</u> .	
Signature de l'enseignant :	Signature de l'élève :	Signature des parents :

Contacts :

RESF 77 : **Pascal GENTIL** 06 18 55 21 84 pasgentil@wanadoo.fr
LDH 77 : **Nicole FAUTREL** 06 13 38 48 44 fautrel.nicole@laposte.net -
Amnesty International Melun : **Margot CIMIC** 06 58 93 34 38 margotcimic@yahoo.fr